



quand prend effet une pension Alimentaire????

Par **nanouche**, le **21/06/2011** à **18:31**

Madame, monsieur

suite à une décision de justice mon ami paie une pension alimentaire depuis juin 2010, ce qui est d'ailleurs normal.

Pension validée en Mars 2010 mais suite à un retard d'écriture du tribunal, le jugement a été signifié par huissier en juin 2010.

Donc mon ami paie sa pension par chèque (car celle-ci ne veut pas donner son RIB) depuis juin 2010.

Cependant, en attendant, la CAF de la ville de la mère de l'enfant a versé entre Mars et juin une somme disant "pension" envers celle-ci et depuis le jugement la CAF me harcèle et menace car elle veut récupérer le trop perçu versé à la mère.

A partir de quand officiellement le jugement d'une pension alimentaire prend-il effet????? Je n'arrive pas à obtenir la vraie version, en vous remerciant par avance.

Par **Domil**, le **21/06/2011** à **18:52**

La pension est due à partir du jour du jugement. Elle est payable avec les arriérés à partir du jour de la signification.